



29 juin-2 juillet 2026
Bergame Italie

GT11 - Population et développement

LES POLITIQUES D'IMMIGRATION CONTRE LES DROITS DE L'HOMME

Mercredi 1er juillet 2026 - 14h-18h

Panel 1 – Les contextes historico-démographique et politico-idéologique

Introduction : Yves CHARBIT

Adelina MIRANDA, « Migrations italiennes : pluralités et stratifications »

Juan David SEMPERE, « Flux migratoires et réalisme politique en Espagne (1990-2024) »

Panel 2 – Violences et droits de l'homme

Zouheir BEN JANNET, « Quand les politiques migratoires façonnent les pratiques institutionnelles : effets sur les droits des migrants subsahariens en Tunisie »

Florian AUMOND, « La liberté des mineurs dans le contexte de la migration à la suite de la loi française du 26 janvier 2024 » »

Panel 3 – Réponses sociétales

Nazan COMET-BAECHLER, « Accès aux services post-désastre des réfugiés syriens après le tremblement de terre du 6 février 2023 en Turquie »

Chadia ARAB, « Les « dames de fraises » marocaines en Espagne des esclaves des temps modernes ? »

Synthèse : Yves CHARBIT

La liberté de circulation est un droit de l'homme crucial en matière d'immigration. Ce projet explore spécifiquement la dialectique entre les deux domaines.

Par nature, l'immigration est un objet interdisciplinaire, qui englobe les principales sciences sociales et humaines. Elle revêt plusieurs dimensions : historique, démographique, socio-anthropologique, culturelle, économique, idéologique et politique. Elle concerne les individus, mais aussi les familles,

les communautés, les groupes religieux et ethniques et, enfin, les pays d'origine et d'accueil. Il s'ensuit que ni un paradigme unique, ni un seul ensemble de concepts théoriques et d'outils méthodologiques ne peuvent prétendre aborder le grand nombre de questions liées aux migrations internationales, d'autant plus que le projet couvre 16 pays d'immigration et offrent également des perspectives continentales et mondiales.

Le projet se concentre uniquement sur les pays d'*immigration*, précisément parce que les droits de l'homme y ont été forgés. Ils sont très anciens, se sont diversifiés et ont été progressivement codifiés au cours des 19^{ème} et 20^{ème} siècles. Les droits de l'homme ont pris une dimension internationale avec l'adoption d'un grand nombre de conventions internationales, ratifiées ou non par les États d'immigration, et avec la création d'institutions intergouvernementales spécialisées. Ces droits sont des prérogatives inaliénables des individus ou des groupes que les États sont tenus de respecter. Cependant, un constat très général s'impose : les immigrés sont *de facto* mal protégés contre les violations résultant de la gestion étatique de l'immigration. Bien que la liberté de circulation, l'un des principaux droits de l'homme, soit inscrite dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, lorsqu'il s'agit d'immigration, les États dits d'accueil piétinent les droits de l'homme des migrants au nom de leurs politiques migratoires.

Afin d'éclairer la complexité des relations entre les migrations internationales et les droits de l'homme, le projet traite du contexte démographique, historique, politique et idéologique (I). Il se concentre ensuite sur le concept de vulnérabilité, créée par la violence institutionnelle de l'État, mais aussi par la violence criminelle des groupes de trafiquants d'êtres humains, auxquelles répond l'action de différents acteurs (II).